

Conseil d'Administration de Befimmo SA
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945

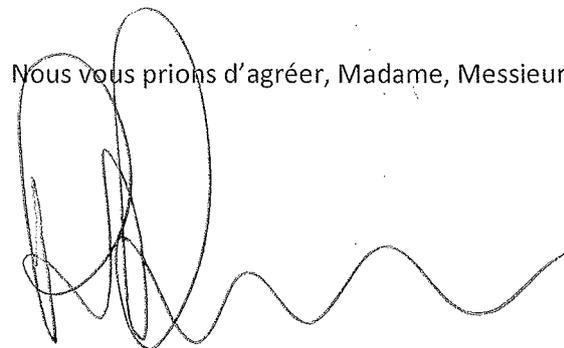
1160 Bruxelles

Bruxelles, le 15 novembre 2013

Madame, Messieurs,

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 30 de l'Arrêté Royal publié le 28 décembre 2010 sur les sicafis et dans le cadre de l'opération envisagée par Befimmo SA, pouvant potentiellement générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo n'exigent pas une nouvelle évaluation par rapport à l'évaluation de ces biens immobiliers réalisée au 30 septembre 2013.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



R.P. Scrivener M.R.I.C.S.
National Director
Jones Lang LaSalle